



Commission des dynamiques territoriales

725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois

Proposition de renouvellement de 2 conventions de délégation de la compétence du transport scolaire à 2 régies locales

Rapport n° CD/2016/199

Service Chef de file :

M420 - Service des transports

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée Départementale le renouvellement de la délégation de compétence pour l'exercice du transport scolaire aux régies locales du Syndicat à Vocation Scolaire "Autour du Sternenberg" et à la commune de Zittersheim, ainsi que l'approbation des termes des projets de convention associés.

Le Département du Bas-Rhin, organisateur du transport scolaire, a la faculté de déléguer cette compétence en vertu de l'article L3111-7 du Code des Transports.

C'est ainsi que 12 régies locales de transport assurent aujourd'hui l'exploitation du service de transport scolaire au sein de regroupements pédagogiques intercommunaux. Cette délégation de compétence se traduit par la conclusion d'une convention prévoyant que le Département prenne en charge l'intégralité du coût net de fonctionnement de ces régies.

Dans ce contexte, deux conventions de délégation de la compétence du transport scolaire sont arrivées à échéance au mois de juin dernier :

- l'une avec le Syndicat à Vocation Scolaire « Autour du Sternenberg » pour les lignes scolaires n° 261 et n° 307
- l'autre avec la Commune de Zittersheim pour la ligne scolaire n°334.

Le coût annuel de ces régies est de l'ordre de 20 000 € pour celle de Zittersheim et de 100 000 € pour celle du SIVOS « Autour du Sternenberg ».

Il est proposé de renouveler ces deux conventions de délégation pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

L'Assemblée Départementale, sur proposition de son Président :

- *approuve le renouvellement des délégations de compétence pour l'exercice du transport scolaires aux régies locales du Syndicat à Vocation Scolaire "autour du Sternenberg" d'une part et de la commune de Zittersheim d'autre part;*
- *approuve les termes des projets de convention à conclure avec le SIVOS "Autour du Sternenberg" et la commune de Zittersheim;*
- *autorise le Président à signer la convention à intervenir.*

Strasbourg, le 06/12/16

Le Président,



Frédéric BIERRY